



## COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL DU 10 MAI 2011

### **1 - Diminution du temps de travail - Poste Attaché territorial :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le poste d'attaché territorial occupé Mme Brigitte Orjol sera vacant au 30 juin 2011, celle-ci faisant valoir ses droits à la retraite CNRACL suite à la réforme des retraites concernant les fonctionnaires ayant au moins trois enfants et quinze de service. Une réflexion a été engagée sur une redistribution des tâches au sein du service administratif. Le comité technique paritaire a été sollicité pour une diminution du temps de travail du poste d'attaché à savoir de 35h à 17h30 et ceci à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Celui-ci a émis un avis favorable. Monsieur le Maire propose de recruter un agent sur ce poste d'attaché à 17h30 à compter du 1 octobre 2011 afin d'assurer la déclaration de vacance d'emploi auprès du centre de gestion du Rhône avec des délais suffisants.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **2 - Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet :**

**Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif pour 25 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, dans le cadre de la réorganisation du service administratif. Il propose soit de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe avec un recrutement direct sans concours, soit un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe qui serait pourvu par un lauréat au concours ou par un agent demandant une mutation. Ce poste fera l'objet d'une publicité auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône.**

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

### **3 - Création d'un emploi occasionnel d'attaché**

Monsieur le Maire propose afin d'assurer la continuité du service public pendant la période estivale et dans l'attente des futurs recrutements sur des postes permanents de créer un emploi non permanent d'attaché territorial du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **4 - Fixation des loyers du café communal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Michel Carvat met un terme au bail de location gérance du café restaurant au 30 juin 2011. Ce bail datait de 1974, cela explique la faiblesse des loyers actuels. Il propose de revaloriser les loyers (habitation de 75 m<sup>2</sup> environ et fonds de commerce de 145 m<sup>2</sup> environ) avec le nouveau bail à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Une régie immobilière contactée a estimé, après visite des lieux, à 1 000 € le loyer global mensuel envisageable. Le Conseil Municipal, après débat, pour pérenniser l'activité du café restaurant indispensable au tissu social de la commune décide, à l'unanimité, de fixer le loyer global mensuel à 600 € soit 200 € HT pour le fonds de commerce et 400 € pour l'ensemble des locaux.

## **Réforme Territoriale**

Monsieur le Maire rappelle que chaque membre du conseil est en possession du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône établi par le Préfet. En ce qui nous concerne, le projet de regroupement envisagé par le Préfet est le suivant :

- Communauté de Communes Beaujolais-Vauxonne
- Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon

- Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône
- Communauté d'agglomération de Villefranche sur Saône
- Jassans-Riottier, Jarnioux et Ville sur Jarnioux

La population du futur EPCI passerait à 90 751 habitants.

Joël Lefort fait le rappel des différentes réunions auxquelles il a assisté :

- en octobre avec le Président du Sénat, Gérard Larcher qui a expliqué la loi du 16 décembre 2010
- en novembre avec les Maires, les présidents de communauté de communes, le président de la CAVIL en présence de Monsieur Mercier
- en décembre 2010 avec les Maires, les présidents de CC en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

Il rappelle également que plusieurs réunions ont été organisées en octobre et novembre avec tous les maires et présidents des communautés de communes pour adhérer à un groupe de réflexion afin de proposer un regroupement de communes de notre territoire rural cohérent sur notre bassin de vie. Tous ont été d'accord sur le principe, mais les maires des communes de la CCBV (sauf St Julien et Blacé) ont abandonné leur présence.

Joël Lefort informe qu'il souhaite un rapprochement avec la communauté de communes Beaujolais Nizerand Morgon ainsi que les communes de Jarnioux et de Ville s/Jarnioux. De son côté, la CCBV ne souhaite pas se regrouper avec d'autres C.C.. Jean-Jacques Sandrin exprime son désaccord avec l'avis du Maire sur la communauté de communes Beaujolais-Vauxonne et regrette qu'il n'ait pas assisté à la réunion sur la réforme territoriale. Le conseil municipal a trois mois pour donner son avis, sur le schéma ci-dessus proposé par le Préfet. Une discussion s'engage et les avis sont partagés.

Jean-Yves Nenert rappelle que les avis des communes et communautés de communes seront transmis avec le schéma à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) qui disposera de quatre mois pour se prononcer. Pendant ce délai, la CDCI se réunira pour étudier les avis émis par les collectivités. Une proposition définitive sera transmise pour vote à la CDCI et celle-ci pourra avec une majorité des 2/3 des membres amender le projet. Des pouvoirs temporaires, jusqu'en juin 2013 seront accordés aux Préfets pour créer, étendre ou fusionner des EPCI à fiscalité propre ainsi que pour dissoudre ou fusionner des syndicats après avis de la CDCI.

## **Comptes-rendus des commissions**

⇒ Commission communication :

Andrée Gauthier présente la couverture du prochain bulletin municipal et informe d'une part, que celui-ci sera prêt fin mai et que d'autre part, le flash municipal pourra être distribué la semaine prochaine.

Elle informe également que la commission devra se pencher sur l'agenda et le livret d'accueil.

⇒ Commission scolaire

Catherine Mathieu informe que les inscriptions pour l'année scolaire 2011/2012 aux services de garderies et restaurant scolaire auront lieu en mairie les vendredis 17 et 24 juin de 16h30 à 19h.

Catherine Mathieu s'inquiète des effectifs au restaurant scolaire, risquant d'être plus important à la prochaine rentrée scolaire. Elle propose de demander un avis extérieur pour la réorganisation du service de cantine.

Elle informe qu'un pot sera organisé à la mairie le jeudi 30 juin à l'occasion du départ à la retraite de Danièle Bermond.

⇒ Commission travaux

Eglise : Catherine Mathieu rappelle à Jean-Pierre Bermond que le lecteur DVD ne fonctionne pas et que le haut parleur extérieur manque de puissance. L'entreprise Electroforce et Monsieur Frenoy ont été contactés.

⇒ Fleurissement :

Martine Morion informe que les fleurs sont plantées.

## Questions diverses

Catherine Mathieu parle de l'inquiétude due au risque d'orage, d'un couple de la Tallebarde rencontré la veille : le fossé longeant leur propriété est plein de sable. Joël Lefort rappelle que le Syndicat des Rivières a réalisé des études sur ce secteur mais que maintenant la CCBV doit s'engager pour résoudre ce problème d'inondation.

Martine Morion et Béatrice Ferré font part d'une rencontre avec des élus de Saint Etienne des Oullières concernant le problème de stationnement à Blaceret. De nombreuses maisons se sont construites, des propriétés se sont divisées et ceci multiplie le nombre de véhicules. De plus, certains riverains n'utilisent pas leur cour pour se garer et se mettent le long des trottoirs. A terme, les commerces vont en souffrir.

Béatrice Ferré informe également le conseil du problème récurrent des aboiements : 13 chiens pour 6 maisons ! Certains habitants sont à bout.

Joël Lefort informe le conseil municipal que la Cour d'appel de Lyon a réformé le jugement rendu à Villefranche s/S. concernant l'affaire Courajod. Elle autorise la commune à :

- aliéner le bien situé 31 Rue Victor Hugo à Lyon au profit de la communauté urbaine ou de tout autre acquéreur à charge d'affecter le produit de la vente aux travaux de modernisation, d'agrandissement, aux frais de fonctionnement de l'EPADH, à la rénovation de cette dernière et à la réalisation de logements pour personnes âgées indépendantes, étant précisé que les revenus de ces derniers seront affectés à cette Résidence.
- autoriser la cession par la commune des biens dépendant du legs et situés à de Blacé à l'EPADH Résidence Courajod